

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° / 2024

**TARIFS DU SERVICE
ENFANCE**

Nature de l'acte :

7.10 : Finances Locales / divers

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité d'établir les tarifs des prestations proposées par le service enfance de la commune,

Considérant la nécessité de modifier la décision erronée n° 53/2023 du 18 septembre 2023,

DÉCIDONS

ARTICLE 1er : D'appliquer un nouveau mode de calculs et de tarifications en lien avec les revenus des familles

- Calcul sur la base du quotient familial de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- Application d'un tarif plancher si le quotient familial est inférieur à 500 €
- Application d'un tarif plafond si le quotient familial est supérieur à 1300 €
- Application d'un taux d'effort entre 500 € et 1300 € de quotient familial

ARTICLE 2 : D'appliquer les tarifs suivants :

Tarifs « Restauration »			
Prestations municipales	Tarif plancher si quotient CAF < 500€	Tarif plancher si quotient CAF > 1500€	Tarif unique

Repas Buchelois	3,40 €	3,95 €	
Repas enfants du personnels et communes conventionnées			3,95 €
Repas enfants extra-muros			5,10 €
Repas du personnel de service			4,30 €
Repas portage			6 €

Tarifs « Accueil périscolaire »			
Prestations municipales	Tarif plancher si quotient CAF < 500€	Tarif plancher si quotient CAF > 1500€	Tarif unique
Garderie du matin Buchelois	1,80 €	3,00 €	
Garderie du matin « Enfants du personnels et communes conventionnées »			3 €
Garderie du matin « Enfants extra-muros »			3,50 €
Étude + Buchelois	2,60 €	4,50€	
Péri + Buchelois	2,60 €	4,50€	
Étude+ « Enfants du personnels et communes conventionnées »			4,50 €
Péri+ « Enfants du personnels et communes conventionnées »			4,50 €
Étude+ « Enfants extra-muros »			6 €
Péri+ « Enfants extra-muros »			6 €

Tarifs « Mercredi et vacances scolaires »			
Prestations municipales	Tarif plancher si quotient CAF < 500€	Tarif plancher si quotient CAF > 1500€	Tarif unique
Journée Buchelois	6,30 €	11 €	
Journée « Enfants du personnels et communes conventionnées »			11 €
Journée « Enfants extra-muros »			20 €

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire